

BILLS—Suite.

Laurier (sir W.)—*Suite.*

Maskinongé que si son projet eût été adopté, chacun aurait eu un chemin de fer à sa porte—3430 ; avec un tracé parallèle aux rivières citées par M. Monk, le chemin de fer n'atteindra jamais l'est, il ira au nord—3431 ; c'est un tracé pour le moins tortueux—3431.

Amendement Monk, rejeté : 38 pour, 91 contre—3432.

M. Henderson—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que toutes conventions entre G.T.P. et G.T.R. a propos de garantie et d'échange d'obligations doit être soumis à l'approbation préalable de l'Exécutif—3435.

Amendement Henderson rejeté, même division, 38, 91—3435.

Amendement Pope—3447.

M. Pope—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que pour chaque obligation du G.T.P. attribuée, cédée ou donnée au G.T.R., trois devront être attribuées ou cédées au gouvernement—3447 ; le transport est une fonction de l'Etat—3436 ; le Canada a payé \$39,422,000 de plus que n'ont coûté tous les chemins de fer existant au Canada et ne possède pas un sou d'intérêt—3437 ; nous avons en plus autorisé ces compagnies à nous taxer pour payer des dividendes sur \$400,000,000 d'actions que nous les avons autorisées à émettre—3437 ; état des sommes reçues du Trésor par le Grand Tronc—3437 ; il nous faudrait un réseau national exploité par et pour le peuple—3443 ; sur 51 nations, 41 possèdent et exploitent des voies ferrées—3445 ; si des difficultés surgissent, on peut être sûr que la compagnie s'adressera encore au gouvernement pour de l'aide—3447.

Laurier (sir W.)—M. Pope a plaidé la nationalisation, il s'arrête en chemin dans sa motion que la Chambre a déjà discutée—3447.

Amendement Pope rejeté : 43 pour, 92 contre—3449.

M. Taylor—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que le matériel roulant sera sujet à l'hypothèque de quelque façon que la compagnie se le procure—3449.

Hon. Fitzpatrick—En vertu du contrat, le titre du gouvernement est parfaitement clair—3449.

Amendement Taylor rejeté, même division, 43-92, 3449.

Amendement Sproule—3450.

M. Sproule—Propose le renvoi en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que si en aucun temps il s'élève des doutes quant à la répartition des recettes entre G.T.P. et G.T.R., la question sera décidée par arbitres ou par la commission des chemins de fer—3450. Le contrat actuel ne prévoit rien pour un arbitrage de cette nature—3450.

BILLS—Suite.

Hon. Fitzpatrick—Le gouvernement a décidé de modifier la loi générale des chemins de fer à cet effet—3451.

Amendement Sproule rejeté, même division, 43-92—3451.

Amendement Lavell—3453.

M. Lavell propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant qu le gouvernement, à l'expiration du bail, s'il veut exploiter la section est pourra prendre et garder tels embranchements qu'il lui conviendra—3453 ; s'il n'est pas loisible au gouvernement de prendre les embranchements autres que ceux que le G.T.P. voudra bien lui laisser, il peut être exposé à en être réduit à atteindre la côte du lac Supérieur par des lignes parallèles—3452.

Amendement Lavell rejeté, même division, 43-92, 3453.

Amendement Blain—3453.

M. Blain—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant qu'en dépit des conventions nouvelles pour la section ouest le montant total d'intérêt que le gouvernement paye sur sa garantie ne pas être augmenté—3453 ; les nouveaux arrangements augmentent l'intérêt pour les sept ans que nous le payons de \$1,200,000—3453.

Amendement Blain rejeté, même division 43-92—3455.

Amendement Ingram—3455.

M. Ingram—Propose le renvoi au comité pour y ajouter clause disant que advenant le cas où le gouvernement à l'expiration du bail de 50 ans prendrait à sa charge l'exploitation de la section est, il aura pour 50 ans droit de traction sur la section ouest et sur tous les embranchements de la section est—3456.

Hon. Fitzpatrick—Demande retrait de l'amendement pour l'étudier—3456.

Amendement retiré—3456.

Amendement Northrup—3457.

M. Northrup—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter une clause disant que toute plainte se rapportant à l'exécution du contrat devra faire l'objet d'un enquête immédiate par la commission des chemins de fer et que le rapport devra être aussitôt soumis au parlement s'il siège, sinon, dans les dix jours de l'ouverture de la première session suivante—3487.

Hon. Fitzpatrick—Le même but est atteint par l'article 47 de l'acte des Chemins de fer—3457.

Amendement rejeté, même division 43-92—3459.

Amendement Richardson—3459.

M. Richardson—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que le loyer payé par le G.T.P. pour la section-est ne devra pas être inférieur à l'intérêt payé par le gouvernement pour les fonds nécessaires aux travaux de construction—3460.